

Motion

relative à la Fièvre Catarrhale Ovine [FCO] et la Maladie Hémorragique Epizootique [MHE]

La Chambre d'Agriculture de Lozère réunie en Session le 17 novembre 2023 à Mende, sous la présidence de Madame Christine VALENTIN

VU la proposition de FDSEA / JA

CONTEXTE

- ↗ La FCO est présente en France depuis 2006 et le sérotype 8 depuis 2015
Depuis septembre 2023, elle s'est développée sur les départements du sud du Massif Central dont la Lozère. Elle continue ces derniers jours, de se manifester dans les cheptels en causant des pertes importantes
- ↗ La MHE sévit sur le territoire français depuis septembre 2023. La zone réglementée est en constante évolution et couvre en grande partie la Lozère, actuellement

CONSIDERANT

- ↗ Les graves difficultés auxquelles sont confrontés les éleveurs
- ↗ Que la fermeture des marchés dans le mois de septembre a fortement pénalisé les cours (plus de 10 % de baisse)
- ↗ L'écart de tarif entre zone MHE et non MHE non justifié car en zone MHE seuls les animaux indemnes peuvent être vendus
- ↗ Les importantes conséquences sanitaires que ces maladies occasionnent sur le cheptel symptomatique
- ↗ Les nombreux élevages ayant un ou plusieurs animaux exprimant la maladie
- ↗ La perturbation des ventes accentuée par la fermeture de marchés, notamment ceux de l'Algérie et de la Grèce, encore aujourd'hui
- ↗ L'impact financier de la désinsectisation et des tests PCR pour la mise en vente des animaux
- ↗ Le coût des traitements pouvant atteindre plusieurs centaines d'euros pour un seul bovin malade
- ↗ L'impact psychologique sur les éleveurs, aggravé par un surcroît de travail pour le soin du troupeau
- ↗ Le risque de manque de vaccin FCO et l'absence de vaccin MHE
- ↗ Les pertes financières sur les exploitations (mortalité, mévente, l'impossibilité de vendre certains animaux, surcoût alimentaire, médication)
- ↗ L'adaptation nécessaire pour le logement des animaux qui ne peuvent être vendus

SOULIGNE les efforts faits par le laboratoire départemental pour limiter le prix des analyses PCR

DEMANDE

- ↗ Un accompagnement financier, par l'Etat, des élevages affectés par une de ces deux maladies. Des mesures sont attendues d'urgence par les éleveurs
- ↗ Des négociations actives pour l'ouverture des marchés, notamment celui de l'Algérie
- ↗ La reprise de la fabrication de vaccins FCO pour permettre la vaccination des animaux pour les éleveurs qui le souhaitent
- ↗ La mise en place d'une recherche scientifique pour l'élaboration et la mise en marché d'un vaccin MHE rapidement

Délibéré à Mende, le 17 novembre 2023
La Présidente
Christine VALENTIN

